

<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/> Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input checked="" type="checkbox"/> Technologie
<input checked="" type="checkbox"/> Back-office - Contrats à terme	<input checked="" type="checkbox"/> Réglementation

**CIRCULAIRE
18 novembre, 2011**

Le point sur la suspension de MF Global Canada Co.

Pour faire suite à ses avis aux membres n^{os} 2011-13, 2011-14 et 2011-22 relativement à MF Global Canada Co, Bourse de Montréal Inc. souhaite informer ses participants agréés qu'elle exercera ses pouvoirs d'application conformément à la Règle A-4 de la CDCC. Plus particulièrement, la CDCC liquidera les positions ouvertes restantes détenues par MF Global Canada Co. Cette mesure est fondée sur des directives du fiduciaire attitré de MF Global Canada Co.

On trouvera les coordonnées du fiduciaire de MF Global Canada Co. dans l'avis aux membres n^o 2011-122 de la CDCC.

Si vous avez des questions ou des commentaires au sujet de cet avis, n'hésitez pas appeler les services aux membres de la CDCC ou à envoyer un courriel à cdccops@cdcc.ca

Brian Gelfand
Vice-président, Relations institutionnelles et Opérations de marché

Circulaire no.: 178-2011